

Annexe 3.2. : PREVENTION DE LA TUBERCULOSE BOVINE

La tuberculose est en recrudescence dans certaines régions. Les Mycobactéries survivent longtemps dans le milieu extérieur, notamment dans le fumier ou sur les aliments contaminés. La maladie a une longue période d'incubation et le diagnostic est difficile. Lorsqu'un animal est contaminé, il peut se passer beaucoup de temps avant de mettre en évidence l'infection au sein du cheptel. C'est pourquoi il est très important de réduire les risques de contamination entre troupeaux. La protection engage la collectivité : protéger les autres c'est aussi se protéger. N'appréciez-vous pas que vos voisins aient pris des mesures pour limiter la diffusion de la maladie depuis leur élevage avant de le savoir infecté ?

La transmission d'une maladie contagieuse dépend souvent de l'accumulation de pratiques qui chacune augmente un peu le risque jusqu'à un niveau où les risques de transmission sont importants. Par conséquent il ne faut pas rechercher une action qui permette de supprimer complètement le risque mais il faut rester vigilant vis-à-vis d'un ensemble de pratiques.

Des mesures générales pour la prévention des risques infectieux

L'application de certaines règles générales contribuera à diminuer vos risques d'être infectés par la tuberculose bovine ainsi que de nombreuses autres maladies contagieuses plus fréquentes (IBR, BVD, Fièvre Q, Paratuberculose, virus respiratoires...).

Limitier les risques liés à l'extérieur : sécuriser l'accès des personnes entrant dans l'exploitation (pédiluve), rationaliser l'entrée des véhicules à risques tels que camion d'équarrissage et bétailière (quai de chargement).

Limitier le risque infectieux dans l'élevage : assurer un cycle complet de nettoyage et désinfection tous les ans. Un nettoyage approfondi permettant d'enlever toutes les matières organiques est une étape cruciale pour une bonne désinfection.

Limitier le risque infectieux lié aux effluents d'élevage : le stockage des effluents doit être sécurisé (fosse aux normes, fumière de stockage avec récupération des jus, stockage du fumier pailleux en bout de champs sans accès possible aux bovins). Le compostage du fumier permet d'abaisser le niveau de contamination. En cas d'épandage celui-ci doit être réalisé par temps calme, non pluvieux pour limiter le ruissellement et les aérosols et pour bénéficier de l'assainissement par les rayons du soleil. En cas d'épandage sur prairies, respecter un délai d'environ 1 mois entre épandage et reprise du pâturage.

Des mesures pour protéger son élevage de la tuberculose bovine

Limitier le risque d'introduction : préférer les circuits directs et courts, vérifier que l'ASDA est valide car elle garantit le statut du cheptel d'origine, isoler l'animal en quarantaine réaliser le dépistage lorsqu'il est prévu réglementairement, appliquer ces mesures à toutes les introductions même en dehors des achats : prêt, pension, taureau de monte...

Limitier le risque lié au voisinage : nettoyer (décaper) et éventuellement désinfecter le matériel à la sortie de l'exploitation en contact avec les bovins ou les effluents (épandeurs, bétailière, couloirs de contention, ...), veiller à la qualité des sources d'abreuvement des animaux, entretenir les clôtures afin de limiter les mélanges accidentels de troupeaux, éviter les contacts entre bovins de cheptels voisins (haies de séparation, parcelles non contiguës,...), éviter les ventes d'herbe sur pied, les pâtures en commun avec d'autres éleveurs sur des prés communaux.

Concernant le risque lié à la faune sauvage, des études en cours permettront de faire des recommandations spécifiques. En attendant, les recommandations portent sur la protection de l'accès aux aliments (éviter le stockage hors silos des concentrés et les distributions de concentrés à même le sol en pâtures, suspendre les blocs de sel) et aux bâtiments d'élevage (clôtures efficaces contre l'intrusion des animaux sauvages) et être vigilant vis-à-vis des indices de fréquentation de la faune, notamment pour les pâtures en bordures de forêt.

Des mesures pour protéger les autres élevages de la tuberculose bovine

Favoriser le dépistage : limiter le risque de ne pas dépister la maladie pour cela il convient d'assurer une bonne contention pour le vétérinaire lors de la réalisation et la lecture des tuberculinations. Faire les contrôles de vente s'ils sont prévus pour votre troupeau en raison d'une situation à risque. Diminuer les risques d'interférences du dépistage par des résultats faux positifs (contacts avec des volailles, parasitisme...).

Limitier les risques au pâturage : en zone infectée il faut s'organiser avec les voisins de pâture pour éviter que les animaux des autres troupeaux soient en contact au pâturage en organisant la rotation des pâtures, au besoin aménager des doubles clôtures.

